



Humidité dans le logement



Pourquoi c'est un problème ?

Aujourd'hui, l'humidité est l'une des nuisances les plus rencontrées en France : en 2013, l'INSEE estimait que près de 21% des logements étaient concernés. Les sources d'humidité sont nombreuses : elles peuvent être extérieures comme des infiltrations par la toiture, les murs, les sols ; mais également intérieures notamment par la vapeur d'eau liée aux activités humaines.

Dans une maison, le taux d'humidité relative de l'air doit être compris entre 35 et 60%. Un manque ou un excès d'humidité peut être source d'inconfort mais également néfaste pour la santé des occupants et pour le bâti.

L'humidité, néfaste pour l'homme et le bâti

Une humidité trop importante entraîne l'apparition de moisissures, la détérioration de la peinture, des papiers peints, des isolants et des matériaux de construction. La première conséquence est la dégradation de la qualité de l'air intérieur, néfaste pour la santé (allergies respiratoires, irritations). Un taux d'humidité important entraîne également une sensation d'inconfort et une augmentation des consommations d'énergie. Enfin en altérant la durabilité des matériaux, l'humidité entraîne la dégradation du bâti.

Comment gérer l'humidité ?

La première étape consiste à identifier la source de l'humidité. Pour les causes extérieures, un entretien ou une rénovation de l'étanchéité des parois, des gouttières, des pourtours de fenêtre peuvent être nécessaires. L'isolation associée à une bonne ventilation permet également de limiter les risques de condensation. Pour les causes intérieures, penser à bien ventiler le logement tous les jours et limiter les émissions de vapeur d'eau (faire sécher le linge à l'extérieur, mettre un couvercle sur les casseroles et activer la hotte, etc.).

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondécourt).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

